



**DELEGATIONS
CONSENTIES AU
MAIRE :
COMPTE RENDU
AU CONSEIL
MUNICIPAL**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/08

L'an deux mil dix-sept, le dix mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 février 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur BERARD Guy.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire :

JOUANNY Agrès : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Décision du 20 décembre 2016 : acceptation du devis de CM AMENAGEMENTS pour l'étude de faisabilité pour la réalisation d'un chemin d'accès pour 2 lots à construire au village. Montant du devis : 2 100 € TTC.

Décision du 06 février 2017 : acceptation du devis de l'entreprise PEWAG pour la fourniture de chaînes à neige pour l'engin polyvalent GENIE. Montant du devis : 1 080 € TTC.

Décision du 14 février 2017 : acceptation du devis de l'entreprise PAYANT pour la fourniture d'éclairage de chantier pour l'engin polyvalent GENIE. Montant du devis : 790,20 € TTC.

Décision du 14 février 2017 : acceptation du devis de l'entreprise PAYANT pour l'adaptation de la saleuse sur l'engin polyvalent GENIE. Montant du devis : 1 507,22 € TTC.

Décision du 17 février 2017 : vente d'une concession au columbarium, dans le cimetière communal, à Madame France GARCIN née LIOTHAUD. Concession de cinquante ans, prix : 300 €.

Décision du 27 février 2017 : acceptation du devis de l'entreprise ARES SOLAR pour la vérification des installations solaires des refuges des Mouterres et des Clots. Montant du devis : 1 320,20 € TTC.

Décision du 28 février 2017 : acceptation des devis de VEDIF Collectivités pour la fourniture de jardinières et d'une guirlande. Montant des devis : 5 280,00 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

